

**Procès-verbal du Conseil Municipal  
Commune de LA CHAPELLE-AU-RIBOUL  
Séance du 01 Juillet 2021**

Convoqués le 23 Juin 2021

Affiché le 23 Juin 2021

L'an deux mil vingt-et-un le premier juillet à vingt heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis dans la salle du conseil municipal de la commune, sous la Présidence de M. Jérôme HARAULT, le Maire.

**Étaient présents** : Mmes BESLAND, DASSÉ, GRIHARD, LOUYER, PLUMAIL, MM. COLLIN, HÉDIN, GOUPIL, CAHU, HARAULT

**Était absents/excusés** : Mmes HUBERT, JARDIN, JEULAND, NEDJAAÏ, Mr CHAUVET

**Secrétaire de séance** : Mr Romain GOUPIL

---

**Procès-verbal de la séance du 03/06/2021 :**

Mme Marie-Laure LOUYER rappelle que l'espace jeunes est à Lassay-les-Châteaux, non pas à Grazay. Après délibération, le procès-verbal du compte-rendu est adopté à l'unanimité.

**ORDRE DU JOUR** :

**1) Convention transmission des actes budgétaires en Préfecture :**

Monsieur le Maire informe les élus qu'il est nécessaire de signer une convention avec la Préfecture concernant la transmission des actes budgétaires.

*Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accepter cette proposition et charge Monsieur le Maire de signer cette convention.*

**2) Tarifs cantine année scolaire 2021-2022 :**

Monsieur le Maire informe les élus qu'en 2020, 3 660 repas enfants ont été servis.

*Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,*

**DÉCIDE** de fixer le prix du repas à la cantine pour l'année scolaire **2021-2022** de la façon suivante :

 Enfant	<b>3.30 €</b>
 adulte	<b>5.15 €</b>

**3) Tarif garderie année scolaire 2021-2022 :**

Monsieur le Maire informe les élus qu'en 2020, 3 490 présences en garderie à 1 euro par présence ont été facturées aux familles.

*Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de ne pas modifier le tarif appliqué pour l'année scolaire 2021-2022.*

La participation demandée aux familles sera de **1 € la présence**.

**4) Décision modificative n°1, budget de la commune et budget du lotissement de la Source 3 :**

Monsieur le Maire informe les élus qu'il est nécessaire d'abonder le budget du lotissement de la résidence de la Source 3. Il soumet aux élus la décision modificative suivante :

**BUDGET COMMUNE :**

<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses cpte 022	- 4 161.33 €
Dépenses cpte 657363	+ 4 161.33 €

<b>INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses cpte 2313	- 36 509.75 €
Dépenses cpte 27638	+ 36 509.75 €

**BUDGET LOTISSEMENT DE LA RÉSIDENCE DE LA SOURCE 3 :**

<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses cpte 605	40 671.08 €
Recettes cpte 7133-042	36 509.75 €
Recettes cpte 74741	4 161.33 €

<b>INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses cpte 3355-040	36 509.75 €
Recettes cpte 16878	36 509.75 €

*Après délibération, avec 1 contre, 1 abstention et 9 pour, le Conseil Municipal ;*

**ACCEPTE** cette proposition et **CHARGE** Monsieur le Maire d'inscrire cette décision modificative dans les budgets de la commune et du lotissement de la Résidence de la Source 3.

**5) Recrutement d'un Volontaire Territorial en Administration :**

Monsieur le Maire informe les élus qu'à l'issue de la publication de recrutement d'un Volontaire Territorial en Administration en contrat à durée déterminée de 18 mois, il a reçu trois candidatures qui ne correspondent pas au profil recherché.

Une nouvelle offre de recrutement va être publiée dans les prochains jours et le point sera fait lors du prochain conseil en septembre prochain.

**6) Personnel communal :**

La secrétaire de Mairie doit quitter la salle étant concernée.

Monsieur le Maire informe les élus que la prime « Macron » a été renouvelée en 2021 et les fonctionnaires peuvent y prétendre. Cette prime est défiscalisée et exonérée de cotisations sociales. Elle peut être attribuée dans la limite de 1 000 euros pour les salaires allant jusqu'à trois SMIC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 4 pour, 2 contre et 5 abstentions,

**ACCEPTE** cette proposition et **DÉCIDE** de l'attribuer aux agents (titulaires, stagiaires et contractuels) de la façon suivante :

A l'Adjoint Administratif Territorial Principal de 1<sup>ère</sup> classe: 200.00 euros

A l'Adjoint Technique Territorial Principal de 2<sup>ème</sup> classe: 200.00 euros

Aux 3 Adjoints Techniques Territoriaux : 200.00 euros

**7) Dossiers de demandes de subventions :**

Monsieur le Maire informe les élus que tous les dossiers de demandes de subventions ont été déposés.

**8) Demande de travaux dans le pavillon locatif du 5 rue des Cerisiers**

Monsieur le Maire donne lecture aux élus d'un courrier émanant des locataires du pavillon situé 5 rue des Cerisiers. Ils demandent l'autorisation de peindre les palissades en beige et les poteaux en jaune.

Les élus émettent un avis favorable à cette demande et chargent Monsieur le Maire de leur rendre réponse.

## 9) Travaux en cours :

### Voirie :

Monsieur le Maire informe les élus que les travaux chemin de la Rousselière et de la Censeraie sont terminés. Ils ont été effectués par l'entreprise COUASNON.

### Moulin de Buleu:

Monsieur le Maire a obtenu l'autorisation du propriétaire pour enlever le talus. Ces travaux seront à la charge de la commune et réalisés par l'entreprise COUASNON.

### Inondations :

Dernièrement des fortes pluies ont provoqué des inondations au niveau des chemins de la Vannerie, du Moulin de Chêne Cutte et du Bois. Pour le chemin de la Vannerie, le Département va poser une grille puis faire une noue pour faciliter l'écoulement de l'eau. Pour le Moulin de Chêne Cutte, une sortie de champ sur la départementale a été supprimée et un curage de fossé sera réalisé au Bois.

### Salle polyvalente :

⇒ La vérification des installations de gaz à la salle polyvalente sera effectuée fin juillet.

⇒ Monsieur le Maire et son Adjointe ont reçu des techniciens de Territoire d'Énergie Mayenne et de Mayenne Air pour le projet d'installation de panneaux voltaïques à la salle polyvalente. La charpente et les entretoises sont en parfait état. Le projet est viable et peut-être rentable.

⇒ Monsieur le Maire informe les élus que le fourneau qui est actuellement dans la salle polyvalente est très vétuste. Les élus émettent un avis favorable au changement de ce fourneau et autorise Monsieur le Maire à engendrer cette dépense.

⇒ L'agent d'entretien a effectué environ 35 heures de ménage approfondi pour la salle polyvalente.

## ➤ Église :

L'agent d'entretien et Mme Rossignol ont effectué environ 12 heures de ménage dans l'église afin de nettoyer les fientes de pigeons. Le nécessaire a été fait afin que les pigeons ne puissent plus rentrer dans l'église.

## 10) Compte-rendu des commissions et syndicats :

### ALSH de Grazay :

Le centre de loisirs remarque une forte hausse des inscriptions pour cet été.

### Cantine :

⇒ Une réunion en visio conférence va se dérouler en Mairie le 06 juillet prochain pour la présentation du ticket. Ce projet est à l'étude afin que les familles puissent inscrire directement en ligne leurs enfants pour la cantine et la garderie.

⇒ Une réunion est prévue le 06 juillet 2021 à 20h15 à Jublains afin de finaliser la convention de mutualisation de la restauration scolaire avec les communes de Jublains et de Grazay.

### SIVM le Horps :

Mr Olivier CAHU présent à la dernière réunion du SIVM, fait part d'une augmentation de consommation d'eau de la Chapelle-au-Riboul de 25 % par rapport à l'année 2020.

## 22) Questions diverses :

### ➤ Incivilités sur la commune :

Monsieur le Maire informe les élus que plusieurs incivilités se sont produites ces derniers jours à la Chapelle-au-Riboul. La gendarmerie en a été avisée et va faire des rondes.

### Prochain conseil municipal :

☞ Jeudi 02 Septembre 2021 à 20h00

Séance levée à 23h40

